



MRC DE
CHARLEVOIX-EST



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement numéro 349-09-24, intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-09-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 247-04-14 DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) DE CHARLEVOIX-EST AFIN D'INTERDIRE L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE DANS UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS CERTAINES ZONES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est tenue le 24 septembre 2024, le premier projet de règlement numéro 349-09-24 a été adopté.

Le premier projet de règlement numéro 349-09-24 vise à limiter l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique dans une résidence principale dans certaines zones du TNO de la MRC de Charlevoix-Est, notamment pour des raisons de sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique se tiendra le **22 octobre 2024 à 15 h**, à la salle Jean-Lajoie de la MRC de Charlevoix-Est, au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet pourront être entendues.

Donné à Clermont, ce 10^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.

Jean-Christophe Maltais
Directeur général et greffier-trésorier